**TYPOLOGIE D’ACTEURS**

***Cette typologie reprenant 5 grands groupes d’acteurs est la typologie de référence pour mener un Diagnostic d’Ancrage Territorial. Ainsi, vos acteurs identifiés doivent correspondre à un groupe ci-dessous. Dans les étapes suivantes, vous retrouverez cette typologie : veillez donc bien à la respecter.***

|  |  |
| --- | --- |
| **Identification des groupe** | **Définition** |
| Animation, pédagogie, tourisme et sensibilisation | Acteurs professionnels ou associatifs de l’animation, des loisirs ou du tourisme dans les domaines de l’environnement et de la découverte de la nature. Ces acteurs ont une vision orientée principalement sur les offres d’animation proposées par l’aire protégée, ainsi qu’au cadre de visites et de balades qu’elle permet. Ces acteurs permettent de valoriser une facette des activités des réserves qui n’est pas toujours bien connue ou estimée par tous les autres acteurs.  Exemples : centres de vacances, associations, CPIE, scolaires, offices de tourisme. |
| Partenaires, gestionnaires et techniciens | Acteurs professionnels qualifiés, travaillant occasionnellement avec l’aire protégée sur des sujets diversifiés touchant à l’aménagement du territoire (gestion de l’environnement, des activités humaines…) tant pour des acteurs locaux (collectivités) que pour des acteurs éloignés (administrations).  Exemples : Conservatoire du Littoral, Conservatoires d’Espaces Naturels, Services techniques d’une collectivité, DREAL, Région, Conseil Départemental, Syndicat de gestion d’un territoire ou d’une ressource (eau, marais, foret…). |
| Riverains, élus et usagers locaux | Catégorie large, qui rassemble tous les acteurs rencontrés en tant qu’usagers ou riverains de l’aire protégée et de son territoire périphérique. Les usagers sont entendus au sens assez large : acteurs ayant une activité de loisir à proximité directe de la réserve naturelle. Sont associés à cette catégorie les élus des communes locales. Ceux-ci disposent avant du tout d’un discours de représentants de la population locale et des différentes branches d’acteurs concernés par l’aire protégée, et disposent également d’un regard plus technique sur l’aménagement et les enjeux du territoire local. Les chasseurs et pêcheurs contribuent également à cette catégorie. |
| Exploitants professionnels des ressources naturelles | Sont concernés tous les exploitants concernés par l’aire protégée, mais également les exploitants en périphérie, concernés par les mêmes enjeux et qui peuvent avoir un mot à dire sur les choix de gestion de l’aire protégée. A noter : la grande majorité des exploitants professionnels rencontrés contribuent également à la catégorie « Riverains ».  Exemples : agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, ostréiculteurs, pisciculteurs, forestier, opérateur de loisir sportif en plein air…  *Il peut être possible de réaliser des sous-groupes par activités en fonction de leur importance et de leurs positionnements sur le territoire.* |
| Membres du CCG | Tous les membres ayant droit à participer au Comité de Gestion de l’aire protégée : y compris ceux n'y participant, de fait, jamais. |